



Date : 20000411

Dossier : IMM-1490-00

ENTRE :

ELBERT, LEONID

demandeur

- et -

LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

défendeur

MOTIFS DE L'ORDONNANCE ET ORDONNANCE

LE JUGE BLAIS

- [1] Il s'agit d'une requête visant à surseoir au renvoi du demandeur.
- [2] Compte tenu de la mesure d'interdiction de séjour du 6 octobre 1998, le demandeur fut prié de quitter le Canada.
- [3] Cette mesure d'interdiction de séjour est devenue une mesure d'expulsion le 8 avril 2000.

[4] Le demandeur est tenu de comparaître devant un agent d'immigration le 13 avril 2000, date à laquelle son renvoi du Canada sera fixé.

[5] Conformément à l'affidavit, signé le 10 avril 2000, de M. Bob Leduc, agent d'exécution au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, le renvoi devrait avoir lieu entre le 13 avril 2000 et le 20 avril 2000.

[6] J'ai lu les observations écrites des deux parties et entendu leurs observations orales.

[7] Pour avoir gain de cause, le demandeur devait remplir le critère à trois volets applicable à l'octroi d'un sursis.

[8] À mon avis, le demandeur n'a pas démontré qu'il subira un préjudice irréparable s'il est expulsé en Israël.

[9] La Cour n'est saisie d'aucun élément de preuve portant que le demandeur sera arrêté et incarcéré s'il est renvoyé en Israël.

[10] Pour ces motifs, la requête en sursis est rejetée.

Pierre Blais

Juge

OTTAWA (ONTARIO)

Le 11 avril 2000

Traduction certifiée conforme

Julie Boulanger, LL.M.

OTTAWA (ONTARIO)
LE 11 AVRIL 2000
PIERRE BLAIS
JUGE

OTTAWA (ONTARIO)
LE 11 AVRIL 2000
PIERRE BLAIS
JUGE

COUR FÉDÉRALE DU CANADA
SECTION DE PREMIÈRE INSTANCE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

N° DU GREFFE : IMM-1490-00

INTITULÉ DE LA CAUSE : ELBERT, LEONID c. LE MINISTRE DE LA
CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

LIEU DE L'AUDIENCE : Ottawa (Ontario)

DATE DE L'AUDIENCE : le 11 avril 2000

MOTIFS DU JUGEMENT DE MONSIEUR LE JUGE BLAIS

DATE DES MOTIFS : le 11 avril 2000

ONT COMPARU :

M. Leonid Elbert	POUR LE DEMANDEUR
Mme Susanne G. Pereira	POUR LE DÉFENDEUR

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Se représente lui-même Ottawa (Ontario)	POUR LE DEMANDEUR
Ministère de la Justice du Canada Ottawa (Ontario)	POUR LE DÉFENDEUR